

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2008

Révision: 05.02.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit:** Alpha-Ex
- **Emploi de la substance / de la préparation** Agent caustique
- **Producteur/fournisseur:**
Wieland Dental + Technik GmbH & Co.KG
Schwenninger Str. 13
75179 Pforzheim
Telefon + 49 (07231)-37050, Telefax + 49 (07231)-357959
- **Service chargé des renseignements:** Abteilung Umweltschutz
- **Renseignements en cas d'urgence:** + 49 (07231)-3705-0

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**



T+ Très toxique
C Corrosif

- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

R 26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 35 Provoque de graves brûlures.

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.

- **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 7697-37-2	Salpetersäure		25-50%
CAS: 7664-39-3 EINECS: 231-634-8	acide fluorhydrique	T+, C; R 26/27/28-35	5-10%
CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7	chlorure d'hydrogene	C, Xi; R 34-37	1-5%

4 Premiers secours

- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2008

Révision: 05.02.2008

Nom du produit: Alpha-Ex

(suite de la page 1)

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Dangers particuliers dus à la substance, à ses produits de combustion ou aux gaz dégagés:**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Oxyde d'azote (NO_x)
Fluorure d'hydrogène (HF)
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Mesures pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes de nettoyage/récupération:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.

* 7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

* 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

7697-37-2 Salpetersäure

VME	Valeur momentanée: 10 mg/m ³ , 4 ppm
	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ , 2 ppm

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2008

Révision: 05.02.2008

Nom du produit: Alpha-Ex

(suite de la page 2)

7664-39-3 acide fluorhydrique

VME	Valeur momentanée: 2,5 mg/m ³ , 3 ppm
	Valeur à long terme: 1,5 mg/m ³ , 1,8 ppm

7647-01-0 chlorure d'hydrogene

VME	Valeur momentanée: 7,6 mg/m ³ , 5 ppm
-----	--

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Equipement de protection individuel:**· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.· **Protection des mains:** Gants en matière plastique· **Matériau des gants:** Caoutchouc chloroprène· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \geq 6$ · **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc chloroprène

Gants en PVC ou PE

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· **Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Spécifique au produit

· **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	>100°C

· **Point d'inflammation:** Non applicable.· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2008

Révision: 05.02.2008

Nom du produit: Alpha-Ex

(suite de la page 3)

· Limites d'explosion:	
Propriétés comburantes	néant
· Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
· Densité à 20°C:	1,16 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	
	Entièrement miscible
· valeur du pH à 20°C:	< 1
· Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	0,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Réactions aux alcalis puissants.
- **Produits de décomposition dangereux:** Gaz nitreux

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë:**
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet fortement corrosif.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Très toxique
Corrosif
Danger par résorption dermique.
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

- **Indications générales:**
En général non polluant
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit:**
- **Recommandation:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2008

Révision: 05.02.2008

Nom du produit: Alpha-Ex

(suite de la page 4)

· Catalogue européen des déchets

11 00 00: DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX

11 01 00: déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gravure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)

11 01 05: acides de décapage

· Emballages non nettoyés:
· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

· Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique):

· Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train): 6.1 (TC3) Matières toxiques.

· Indice Kemler: 68

· No ONU: 3289

· Groupe d'emballage: II

· Etiquette de danger 6.1+8

· Désignation du produit: 3264 Liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a., acide nitrique, acide fluorhydrique

· Quantités limitées (LQ) LQ17

· Catégorie de transport 2

· Code de restriction en tunnels E

· Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

· Classe IMDG: 6.1

· No ONU: 3289

· Label 6.1+8

· Groupe d'emballage: II

· No EMS: F-A,S-B

· Marine Pollutant: Non

· Désignation technique exacte: TOXIC LIQUID, CORROSIVE, INORGANIC, N.O.S. (HYDROFLUORIC ACID, NITRIC ACID)

· Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

· Classe ICAO/IATA: 6.1

· No ID ONU: 3289

(suite page 6)

F

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.02.2008

Révision: 05.02.2008

Nom du produit: Alpha-Ex

(suite de la page 5)

· Label	6.1+8
· Groupe d'emballage:	II
· Désignation technique exacte:	TOXIC LIQUID, CORROSIVE, INORGANIC, N.O.S. (HYDROFLUORIC ACID, NITRIC ACID)

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

T+ Très toxique
C Corrosif

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide fluorhydrique

· **Phrases R:**

26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
35 Provoque de graves brûlures.
37 Irritant pour les voies respiratoires.

· **Phrases S:**

20 Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
23 Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
27/28 Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Prescriptions nationales:**

· **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
34 Provoque des brûlures.
35 Provoque de graves brûlures.
37 Irritant pour les voies respiratoires.

· **Service établissant la fiche technique:** Abteilung Umweltschutz

· **Contact:** Herr Selzer

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**